

**OBJET : Conclusion d'un avenant n°1 au marché de « achat de fournitures administratives » n° 201919 – Lot n°2 – Papiers et enveloppes**

Le Maire de la Commune d'Annonay,

Vu l'article 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Vu la délibération n°CM-2020-96 du 03 juillet 2020 donnant délégation de pouvoirs au Maire par le Conseil Municipal en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et ce pour la durée du mandat,

Vu la décision n° DM-2019-188 en date du 14 octobre 2019 relatif à la conclusion du présent marché,

Considérant qu'il convient d'augmenter le montant maximum des commandes du présent lot au vu des besoins des services du groupement de commandes, liés à la gestion des envois de courriers postaux après l'acquisition d'une plieuse.

#### DECIDE

##### Article 1

La conclusion d'un avenant n°1 au marché « achat de fournitures administratives » avec la société LACOSTE SAS – 15 allée de la Sariette – ZA Saint Louis – 84250 LE THOR

Le nouveau montant maximum annuel des bons de commandes relatif à ce lot est de 17 500,00 euros HT (au lieu de 15 000,00 euros HT), soit 21 000,00 euros TTC.

##### Article 2

La présente décision sera transmise à Monsieur le Trésorier Principal et notifiée à la société désignée ci-dessus.

##### Article 3

Ampliation de la présente décision sera déposée à la Sous-préfecture de Tournon-sur-Rhône.

##### Article 4

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de son dépôt à la Sous-Préfecture de Tournon le /2021 et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon (Palais des Juridictions Administratives, 184 rue Duguesclin 69433 LYON CEDEX 03) dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Fait à Annonay, le 22 mars 2021  
Le Maire,

Simon PLENET

Transmis en sous Préfecture le :

Notifié le :

Affiché le :

SP

REÇU À LA  
SOUS-PRÉFECTURE  
DE TOURNON-SUR-RHÔNE LE

25 MARS 2021